

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 3 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 3 juin 2013 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10037-06-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Appui à la coalition pour la survie de l'hôpital La Malbaie
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement VC-429-13 - zonage
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT **RÉSOLUTION NO. 10038-06-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 mai 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 APPUI À LA COALITION POUR LA SURVIE DE L'HÔPITAL LA MALBAIE
RÉSOLUTION NO. 10039-06-13**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a toujours appuyé la coalition pour la survie de l'hôpital de La Malbaie;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2010, la Ville de Clermont appuyait la MRC de Charlevoix-Est dans sa position concernant le dossier des hôpitaux de Charlevoix;

ATTENDU les enjeux majeurs entourant la construction d'un hôpital neuf dans la région de Charlevoix-Est;

ATTENDU les délais pour la réalisation du projet annoncé par la députée de Charlevoix et Première ministre du Québec le 21 avril dernier;

ATTENDU le contexte dans lequel évolue ce dossier et les risques s'y rattachant;

ATTENDU la volonté de plus de 6 000 citoyennes et citoyens de la MRC de Charlevoix-Est exprimée lors de la marche de mai 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont réitère son appui à la Coalition pour la survie de l'hôpital de La Malbaie pour mener à bonne fin le dossier de la construction d'un hôpital neuf dans Charlevoix-Est.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

** Monsieur Éric Maltais s'est joint à l'assemblée*

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-429-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90
RÉSOLUTION NO. 10040-06-13**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le second projet de règlement numéro VC-429-13 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du premier projet règlement no. VC-429-13 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 3 JUIN 2013

ATTENDU QUE les avis de motion du présent règlement ont régulièrement été donnés à des séances antérieures de ce conseil, tenues les neuvième jour de janvier et vingt-deuxième jour d'avril 2013;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation le 9 mai 2013, suite à l'adoption du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le second projet de règlement no. VC-429-13 « Modifiant le règlement de zonage VC-356-90.

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10041-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 16 h 37.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale